



Cannabis en pharmacie

«Les pharmaciens peuvent contribuer à réduire la consommation de cannabis»

Ruth Dreifuss, à l'origine du modèle suisse des «quatre piliers» en matière de politique de la drogue, et Frank Zobel, directeur adjoint d'Addiction Suisse, voient tous deux un intérêt à expérimenter la remise de cannabis à usage récréatif via les pharmacies d'officine. Ils s'en expliquent.

L'ancienne conseillère fédérale et présidente de la Confédération Ruth Dreifuss a développé et introduit au début des années 1990 la politique dite des «quatre piliers», articulée autour de la prévention, de la réduction des risques, du traitement et de la répression du trafic. Alors forcément son opinion sur le projet bernois a du poids, et ce d'autant qu'elle préside au niveau international la «Global Commission on Drug Policy». Cette commission est composée d'un groupe de 23 personnes qui ont décidé de s'engager conjointement en faveur d'une politique plus efficace, basée sur des faits avérés et des expériences scientifiquement évaluées et respectueuses des droits humains. Ruth Dreifuss dirige également la Commission consultative genevoise en matière d'addictions.

Addiction Suisse suit également avec beaucoup d'attention tous les projets qui visent à prévenir et réduire les problèmes liés à l'addiction, et en particulier les différents projets présentés par cinq villes et deux cantons suisses dans la perspective d'une régulation du marché du cannabis. Frank Zobel, directeur adjoint d'Addiction Suisse, nous explique pourquoi selon lui le projet d'étude autour de la remise de cannabis à usage récréatif en pharmacie présente un intérêt.

Ne sommes-nous pas en train d'assister à une remise en question des politiques traditionnelles concernant le cannabis?

Ruth Dreifuss: Entre la réalité d'une consommation largement répandue et les dispositions de lois prohibitives, entre l'absence d'études sérieuses tant sur la nocivité que sur les qualités curatives des

substances actives et les expériences des consommatrices et consommateurs, entre le caractère lucratif du marché illégal et l'inefficacité d'une prohibition coûteuse, les incohérences se multiplient. La nécessité d'un changement de cap s'impose donc de plus en plus. Aux Etats-Unis, de nombreux Etats ont ainsi légalisé l'usage médical du cannabis mais plusieurs l'ont fait pour tout usage. L'Uruguay a mis en place de son côté une régulation rigoureuse de la production et de la vente de cannabis. Sans oublier la façon dont les Pays Bas, l'Espagne, la Belgique ont adopté des systèmes de contrôle reposant moins sur la loi que sur des mises en œuvre de celle-ci basées sur des principes de tolérance ou d'opportunité de poursuivre. Ces nouvelles réglementations, voire ces solutions pragmatiques ou ces expériences en grandeur réelle font l'objet d'évaluations multidisciplinaires. Il sera

«Les craintes des pharmaciens sont légitimes et doivent être prises en compte.»

.....
intéressant d'en connaître les effets. En Suisse, une démarche plus prudente, respectant le cadre de la loi sur les stupéfiants, devrait permettre de collecter des faits avérés, de façon à alimenter une réflexion sereine et bien informée sur d'éventuelles futures révisions de la loi. Les projets scientifiques actuellement en voie de préparation ne concerneront qu'un nombre restreint de participants à



Pharma Journal
3097 Liebefeld
031/ 978 58 58
www.pharmasuisse.org

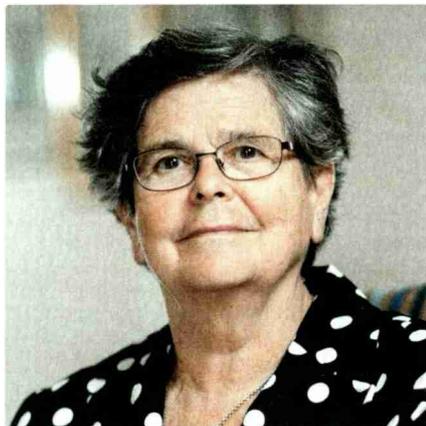
Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse spécialisée
Tirage: 5'546
Parution: 25x/année

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 16
Surface: 187'478 mm²

l'expérience.

Que pensez-vous du projet de la ville de Berne?

Ruth Dreifuss: Dans le cadre des recherches scientifiques actuellement à l'étude, le projet de la ville de Berne se distingue en effet par le rôle que devraient y jouer les pharmacies. Cela est déjà le cas en Uruguay, qui confie aux pharmacies – en dehors de l'autoproduction indivi-



Ruth Dreifuss: «Il faut distinguer ce qui relève d'une recherche scientifique et de ce à quoi pourrait ressembler une régulation de la production et de la vente de cannabis à l'échelle d'un pays».

© Open Society Foundations

duelle et de l'autorisation donnée à des associations – la vente de cannabis.

Frank Zobel: Addiction Suisse suit de près les développements liés à la légalisation et à la régulation du marché du cannabis en Suisse et au niveau international. De manière générale, notre opinion est que des expériences alternatives à la simple interdiction doivent être menées et évaluées, et que l'on ne peut se satisfaire du statu quo actuel parce qu'il pose des problèmes de cohérence pour la politique suisse en matière d'addictions, qu'il limite l'accès aux consommateurs qui ont des problèmes, que l'on ne peut pas agir sur le produit lui-même ou encore qu'il crée un important marché noir. Cela nous

semble justifier l'expérimentation d'approches alternatives avec une évaluation scientifique.

Le projet de la ville de Berne reprend un modèle qui est actuellement en voie de mise en œuvre en Uruguay. Sa logique est de limiter les quantités accessibles, de mettre à disposition un cannabis dont la teneur en cannabinoïdes et en résidus (pesticides, moisissures) est connue et contrôlée, et ce dans un cadre qui permet une interaction avec un professionnel de la santé. Tous les participants devront aussi participer à un programme de prévention/réduction des risques en ligne. On ne dispose pas encore d'expériences avec une telle approche et il est donc difficile de l'évaluer par avance. Il nous semble cependant qu'elle a des caractéristiques intéressantes – limitation des quantités, interaction avec un professionnel de la santé, surveillance du produit – qui peuvent justifier une expérimentation.

Quels seraient selon vous les éventuels avantages et inconvénients d'une telle remise en officine?

Ruth Dreifuss: L'avantage est que les officines sont des lieux sécurisés et que leurs collaborateurs et collaboratrices ont pour tâche de conseiller leurs clients quant aux risques d'une consommation excessive ou de mélanges de substances. En d'autres termes, ils sont à même de diffuser un message de prévention des risques. Leur formation les prédispose à participer à une expérience scientifique rigoureuse. Il n'y a pas, a priori, d'inconvénients à redouter.

Frank Zobel: L'une des craintes est que la place et le rôle des pharmacies dans notre société soient quelque peu brouillés avec un tel projet, tout comme la distinction entre produit thérapeutique et récréatif. Ces craintes sont évidemment légitimes et doivent être prises en compte. L'avantage d'une expérimentation comme

celle prévue à Berne est cependant de pouvoir examiner de telles questions et de vérifier si le projet est faisable et s'il parvient à ses objectifs qui, dans ce cas, sont une limitation de l'usage et une réduction des risques liés à la consommation. Une autre crainte est que les usagers réguliers de cannabis ne soient pas disposés à s'engager dans un tel projet parce que ses exigences sont trop élevées et ses avantages par rapport au marché noir trop limités. Mais, tout cela pourra être vérifié si le projet se réalise.

Les projets présentés par les villes ne se limitent pas à la remise de cannabis en pharmacie. Des associations qui permettent d'y accéder et des modèles thérapeutiques sont aussi prévus. L'avantage de ces différentes approches, y compris celle chez les pharmaciens, est de ne pas créer un marché commercial comme on le voit aujourd'hui au Colorado et qui est le plus susceptible de conduire à une hausse importante de la consommation et des problèmes.

Même si les pharmaciens d'officine suisses s'engagent au quotidien sur



Pharma Journal
3097 Liebefeld
031/ 978 58 58
www.pharmasuisse.org

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse spécialisée
Tirage: 5'546
Parution: 25x/année

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 16
Surface: 187'478 mm²

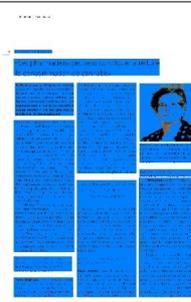
les trois premiers des quatre piliers en matière de politique de la drogue, sont-ils pour autant les plus adaptés pour remettre du cannabis à usage récréatif?

Ruth Dreifuss: Il faut distinguer ce qui relève d'une recherche scientifique, avec un nombre relativement restreint de consommateurs et de consommatrices, et de ce à quoi pourrait ressembler une régulation de la production et de la vente de cannabis à l'échelle d'un pays, formulée dans une loi sur les stupéfiants révisée. Dans ce cas, si la consommation de cannabis devait être autorisée quelle qu'en soit la motivation (usage récréatif occasionnel, consommation régulière, automédication), un ensemble de limites telles que celles qui règlementent la qualité, la vente, la publicité et la consommation publique de tabac, voire d'alcool serait sans doute à préférer, avec éventuellement des magasins ou des lieux spécialisés pour la vente. Si la loi révisée, par contre, n'autorisait que l'usage médical sur prescription ou sous forme d'automé-

dication, les pharmacies seraient tout naturellement le point de vente – et de conseil – à privilégier.

Frank Zobel: Il est aisé de répondre «non» à cette question. Mais qui est vraiment adapté pour le faire? Comme je l'ai dit ci-dessus, nous ne souhaitons pas que la remise soit réalisée, comme pour l'alcool, par des magasins spécialisés ou par la grande distribution. Les pharmaciens disposent eux de compétences et de connaissances qui peuvent contribuer à réduire la consommation de cannabis et les problèmes qui lui sont liés. Dans ce sens, même s'ils ne sont pas les plus adaptés, ils sont peut-être parmi les plus compétents pour cette tâche. In fine, ce sera évidemment à eux de choisir s'ils veulent le faire ou non. C'est aussi la question qui se pose en Uruguay. A Berne, d'après les informations qui ont été transmises par la ville, il semble qu'il y ait un certain intérêt pour ce projet aussi du côté des pharmaciens. ■

Interview: Thierry Philbet



Pharma Journal
3097 Liebefeld
031/ 978 58 58
www.pharmasuisse.org

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse spécialisée
Tirage: 5'546
Parution: 25x/année

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 16
Surface: 187'478 mm²

Le cannabis de A à Z

Dans la 3^{ème} édition de son rapport «Régulation du marché du cannabis: de A (Anchorage) à Z (Zürich)», Addiction Suisse tire les premières leçons des expériences de légalisation et de régulation du marché du cannabis qui se multiplient au niveau international.

Ainsi, le modèle commercial adopté dans plusieurs Etats américains a montré sa capacité à se substituer à de larges parts du marché noir et à créer des emplois ainsi que des revenus fiscaux. Jusqu'ici, il a toujours le soutien d'une majorité de la population. En revanche, sa mise en œuvre est associée à une hausse de la consommation et de certains problèmes qui y sont liés, notamment chez les mineurs.

De son côté, l'Uruguay propose un modèle plus orienté vers la santé publique. Il offre un choix aux consommateurs en leur proposant différents modèles pour s'approvisionner, tout en maintenant une vue d'ensemble sur cet approvisionnement et en limitant les quantités (voir rubrique International).

Quant aux associations de consommateurs en Espagne («Cannabis Social Clubs»), elles constituent un modèle qui pourrait obtenir un consensus politique (pas de marché commercial, pas

d'accès pour les non-consommateurs) mais elles sont jusqu'ici rejetées par l'Etat espagnol. Certaines régions du pays commencent toutefois à se soucier de leur régulation.

Pour les auteurs du rapport, la connaissance des modèles de régulation du marché du cannabis ne fait que commencer.



ADDITION | SUISSE

Nouveaux développements concernant la régulation du marché du cannabis

De A (Anchorage) à Z (Zürich)

3^{ème} édition mise à jour

Juin 2016

Frank Zobel
Marc Marthaler

